

AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE



En raison de l'épidémie du Covid 19 et afin de garantir la sécurité sanitaire pour tous, il conviendra de veiller scrupuleusement à respecter les consignes suivantes :

- Passe sanitaire obligatoire. Le contrôle du passe sanitaire s'effectue par l'organisateur de l'événement via l'application "Tous Anti Covid Vérif", en accès libre par téléchargement
- Un référent "Covid 19" doit être désigné (interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire)
- Vous êtes invités à télécharger et à activer l'application TOUS ANTI COVID
- Désinfection des poignées de portes, meubles de cuisine et bar, des tables et chaises avant et après utilisation
- Mise à disposition à l'entrée de gel hydroalcoolique pour les invités
- Les personnes accueillies peuvent être assises ou debout
- Port du masque obligatoire lors des déplacements à l'intérieur de la salle pour toutes les personnes présentes
- Respect des distances de sécurité d'un mètre entre 2 personnes en toute circonstance (salle, toilettes, cuisine ...)
- L'activité de restauration doit suivre les mêmes règles que celles édictées pour les restaurants
- Les gestes barrières doivent être respectés sur la piste de danses et le port du masque y est obligatoire
- Aérer régulièrement les locaux pendant 15 minutes minimum
- L'accès au bar est interdit (pas de regroupement ni de service au bar)
- Nettoyage approfondi à la sortie des lieux

Les produits de désinfection et le gel hydroalcoolique sont à fournir par l'occupant de la salle.

Date :

Nom :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"